

0860006P
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL EDOUARD BRANLY
2 RUE EDOUARD BRANLY
86106 CHATELLERAULT CEDEX
Tel : 0549025260

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 25

Quorum : 13

Nombre de présents : 14

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/02/2022

Réuni le : 08/03/2022

Sous la présidence de : Philippe Palisse

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DISPOSITIF "DestiNaction"

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat 2022 avec la région concernant le dispositif "DestiNaction". Cette convention sera valable un an à partir de la signature.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BIEN_20212022_21_0860006P_220318101637

0860054S

ACADEMIE DE POITIERS

RECTORAT - DSDEN VIENNE ACADEMIE DE POITIERS

22 RUE GUILL. VII LE TROUBADOUR

86022 POITIERS CEDEX

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés DISPOSITIF "DestiNac

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL EDOUARD BRANLY-0860006P

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 21

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :